

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 02644 Numéro SIREN : 445 171 176 Nom ou dénomination : A ZUGA
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt 59339

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

17 AOUT 2023

Sous le N° :

059339

« A ZUGA »

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 23 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

75001 PARIS

R.C.S : 445 171 176 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2023

Au siège social,
Le 26/06/2023,
à 12H00,

Monsieur Thomas PEJOAN, détenant 50 parts sociales,
Madame Sabine POUGET, détenant 50 parts sociales,

Associés de la société « A ZUGA », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur **Thomas PEJOAN**, préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion de la Gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

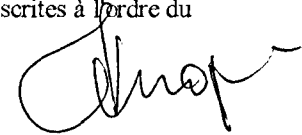
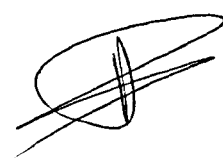
- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



G.P.
T.P.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **une perte de -28 805,78 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte de -28 805,78 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **35 987,84 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **7 182,06 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **7 182,06 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **7 182,06 Euros**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de la Gérante, primes incluses, s'élevant à la somme de **12 894,00 Euros**, au titre de l'exercice clos au **31/12/2022**, ainsi que les charges sociales correspondantes à **16 024,64 Euros** au titre du même exercice indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

L'Assemblée Générale prend acte que la société pourra prendre en charge le montant de la rémunération au titre du prochain exercice pour un montant de **12 800,00 Euros**, auquel pourra s'ajouter une éventuelle prime, ainsi que les charges sociales correspondantes et les remboursements de frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

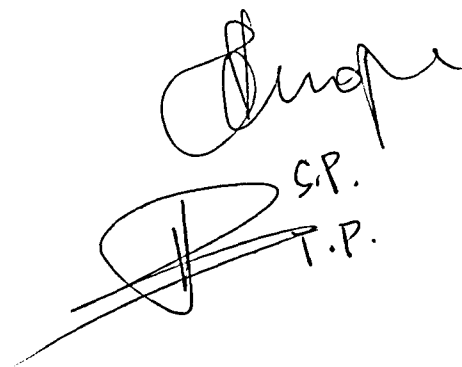
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



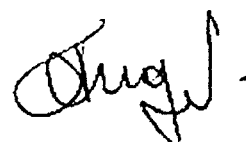
Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "S.P." and "T.P.".

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

L'associé-Gérant

A stylized handwritten signature, possibly reading 'J. L.', in dark ink.

L'associée Co-gérante

A handwritten signature, possibly reading 'Cheryl', in dark ink.

« A ZUGA »

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 23 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

75001 PARIS

R.C.S : 445 171 176 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

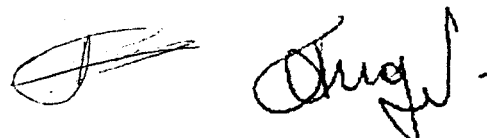
L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte** de **-28 805,78** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **35 987,84** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **7 182,06** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **7 182,06** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **7 182,06** Euros.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



« A ZUGA »

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 23 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

75001 PARIS

R.C.S : 445 171 176 PARIS

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **41 686,33** Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestation de service.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **70 494,73** Euros pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **35 718,47** Euros au 31/12/2022.
- Les impôts et taxes ressortent à **284,00** Euros au 31/12/2022.
- Les salaires et traitements ressortent à **12 894,00** Euros au 31/12/2022 et les charges sociales correspondantes à **19 415,64** Euros au 31/12/2022.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 065,10** Euros au 31/12/2022.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-28 805,78** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

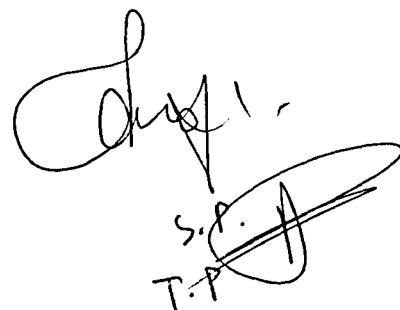
Recherche de nouveaux marchés et développement de l'activité.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.



Handwritten signature and initials, including "S.P." and "T.P." written below the signature.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pas pris de participations dans d'autres sociétés.

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pas pris de contrôle dans d'autres sociétés.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **34 603,70** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **29 168,62** Euros, soit un montant net de **5 435,08** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **3 759,10** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **49 175,41** Euros.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **15 982,06** Euros.
- Les emprunts et dettes ressortent à **42 387,53** Euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **41 688,95** Euros au 31/12/2022.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-28 805,78** Euros.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte** de **-28 805,78** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **35 987,84** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **7 182,06** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **7 182,06** Euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

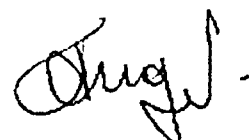
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS

Le 02/06/2023

La Gérance



A.ZUGA

23 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
75001 PARIS 1

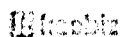
SIREN : 445.171.176

Statut juridique : SARL

N° TVA : FR80445171176

PLAQUETTE BILAN ET RESULTAT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



KEOBIZ

SIREN 753107317

Raison Sociale : KEOBIZ - Siège Social : 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS

Tél : 0142661732 - <https://www.keobiz.fr/>

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé – Actif	10
Bilan détaillé – Passif	11
Compte de résultat détaillé	12
Soldes intermédiaires de gestion	14
SIG synthétiques	15
Liasse fiscale	16

Bilan

Bilan actif

	Brut	31/12/2022 Amort. Prov.	Net	31/12/2021 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	11 069	11 069		
Fonds commercial	3 750		3 750	3 750
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	19 785	18 100	1 685	1 576
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	34 604	29 169	5 435	5 326
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 759		3 759	4 859
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	7 305		7 305	960
Autres créances	79		79	35
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	41 792		41 792	63 883
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				128
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	52 935		52 935	69 865
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	87 538	29 169	58 370	75 191

Bilan passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	35 988	51 025
	Résultat de l'exercice	-28 806	-15 037
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		15 982	44 788
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995	1 679
	Dettes fiscales et sociales	14 592	1 553
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	26 801	27 171
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		42 388	30 403
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		58 370	75 191

Détails des comptes

 S.P. 
TP

Bilan détaillé – Actif

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
2050000000 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 068,85	11 068,85		
2805000000 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	-11 068,85	-11 068,85		
Fonds commercial	3 750,00	3 750,00		
2070000000 - Fonds commercial	3 750,00	3 750,00		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	1 685,08	1 575,79	109,29	+7%
2181000000 - Installations générales, agencements, aménagements divers	10 243,70	10 243,70		
2182000000 - Matériel de transport	702,67	702,67		
2183000000 - Matériel de bureau et matériel informatique	8 838,48	15 136,88	-6 298,40	-42%
2818100000 - AMORT.AG.CON.S.DIVERS	-10 243,70	-10 243,70		
2818200000 - AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	-702,67	-702,67		
2818300000 - AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	-7 153,40	-13 561,09	6 407,69	+48%
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 435,08	5 325,79	109,29	+3%
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	3 759,10	4 859,00	-1 099,90	-23%
3700000000 - STOCK DE MARCHANDISES		4 859,00	-4 859,00	-100%
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	7 305,00	960,00	6 345,00	+661%
4110000000 - Clients	7 305,00	960,00	6 345,00	+661%
Autres créances	78,90	35,38	43,52	+124%
4456400000 - TVA déductible sur encaissements	40,90		40,90	
4456600000 - TVA déductible sur autres biens et services		35,38	-35,38	-100%
4458120000 - REGUL TVA DEDUCTIBLE	38,00		38,00	
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	41 791,51	63 882,60	-22 091,09	-35%
5121001000 - Sobank - CMBRETAGNE N°1740	3 597,09	3 628,21	-31,12	-1%
5121002000 - Sobank - TRESO'VIV	38 000,00	60 059,97	-22 059,97	-37%
5121003000 - TransferWise - 512300300	194,42	194,42		
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
Charges constatées d'avance		128,00	-128,00	-100%
4860000000 - Charges constatées d'avance		128,00	-128,00	-100%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	52 934,51	69 864,98	-16 930,47	-25%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	58 369,59	75 190,77	-16 821,18	-23%

S.P. T.P.

Bilan détaillé – Passif

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
CAPITAUX PROPRES				
Capital	8 000,00	8 000,00		
1013100000 - Capital non amorti	8 000,00	8 000,00		
RÉSERVES				
Réserve légale	800,00	800,00		
1061100000 - Réserve légale proprement dite	800,00	800,00		
REPORT À NOUVEAU				
Report à nouveau	35 987,84	51 024,85	-15 037,01	-30%
1100000000 - Report à nouveau - solde créditeur	35 987,84	51 024,85	-15 037,01	-30%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-28 805,78	-15 037,01	-13 768,77	-92%
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	15 982,06	44 787,84	-28 805,78	-65%
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995,45	1 678,97	-683,52	-41%
4010000000 - Fournisseurs	245,45	928,97	-683,52	-74%
4081000000 - Fournisseurs Factures non parvenues	750,00	750,00		
Dettes fiscales et sociales	14 591,50	1 553,23	13 038,27	+840%
4360000000 - URSSAF TNS SABINE	3 635,00		3 635,00	
4362000000 - URSSAF TNS THOMAS	3 670,00		3 670,00	
4368000000 - PROVISIONS CHARGES SOC TNS	3 391,00		3 391,00	
4386000000 - Autres charges à payer	577,00	577,00		
4455000000 - Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser		602,00	-602,00	-100%
4455100000 - TVA à décaisser	1 851,00		1 851,00	
4457100900 - TVA collectée à 20%		374,23	-374,23	-100%
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	1 217,50		1 217,50	
4458110000 - TVA COLLECTEE A REGULARISER	250,00		250,00	
Autres dettes	26 800,58	27 170,73	-370,15	-2%
4552000000 - C/C PEJOAN	14 836,58	15 206,73	-370,15	-3%
4553000000 - C/C POUGET	11 964,00	11 964,00		
TOTAL DETTES (III)	42 387,53	30 402,93	11 984,60	+40%
Écarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	58 369,59	75 190,77	-16 821,18	-23%

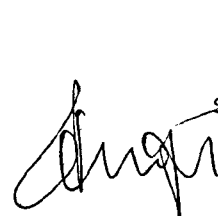
Soldes intermédiaires de gestion

SIG synthétiques

	31/12/2022 (12 mois)		31/12/2021 (12 mois)		Variation	
	Solde net (€)	CA (%)	Solde net (€)	CA (%)	Variation (€)	Variation (%)
+ Ventes de marchandises	2 511	100	8 124	100	-5 613	-69
- Coûts d'achat des marchandises vendues	-1 100	-44	-5 077	-62	3 977	-78
MARGE COMMERCIALE	1 411	56	3 047	38	-1 636	-54
+ Production vendue	39 175	100	17 957	100	21 218	118
+ Production stockée ou destockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	39 175	100	17 957	100	21 218	118
- MP, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	39 175	94	17 957	69	21 218	118
- Autres achats	-3 189	-8	-2 799	-11	-390	14
- Charges externes	-32 529	-78	-29 517	-113	-3 012	10
VALEUR AJOUTÉE	4 868	12	-11 311	-43	16 179	-143
+ Subventions d'exploitation			30 041	115	-30 041	-100
- Impôts, taxes et versements assimilés	-284	-1	-447	-2	163	-36
- Charges de personnel	-32 310	-78	-31 486	-121	-824	3
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-27 726	-67	-13 203	-51	-14 522	110
+ Autres produits de gestion courante	3		45		-42	-94
+ Reprises amortis, provs, transferts de charges						
- Dotations aux amortis et aux provs	-1 065	-3	-1 566	-6	501	-32
- Autres charges de gestion courante	-18		-391	-2	373	-95
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-28 806	-69	-15 115	-58	-13 690	91
+ QP de résultat positif sur opérations en commun						
+ Produits financiers			78		-78	-100
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-28 806	-69	-15 037	-58	-13 769	92
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT NET	-28 806	-69	-15 037	-58	-13 769	92

1. BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise [A. ZUGA - SIPEN : 445171176]										
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois [12]								Néant ☐		
								Exercice N clos le [31/12/2022]		
								Net		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC					
		Frais de développement	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 069	AG	11 069		0		
		Fonds commercial (1)	AH	3 750	AI			3 750		
		autres immos incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM					
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS					
		Autres immos corporelles	AT	19 785	AU	18 100		1 685		
		Immos en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières		BH		BI						
Total (II)		BJ	34 604	BK	29 169		5 435			
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT	3 759	BU		3 759			
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	7 305	BY		7 305			
		Autres créances (3)	BZ	79	CA		79			
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC					
		Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	41 792	CG		41 792				
	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI						
	Total (III)	CJ	52 935	CK		52 935				
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
Ecart de conversion actif (VI)		CN								
Total général (I à VI)		CO	87 538	1A	29 169	58 370				
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	0			
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances					

 S.P. T.P.

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

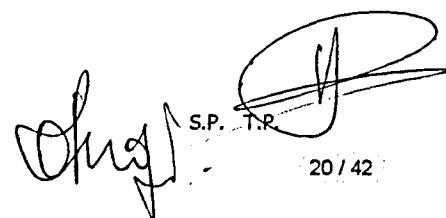
Désignation de l'entreprise [A.ZUGA - SIREN : 445171176]				Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 8 000)			DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)			DF	
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants) EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	35 988
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-28 806
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées			DK	
	TOTAL (I)			DL	15 982
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)			DV	26 801
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	995
	Dettes fiscales et sociales			DY	14 592
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	42 388
Ecart de conversion passif			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	58 370	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			- Écart de réévaluation libre		1D
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

[Signature] S.P. I.P. *[Signature]*

5. IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. ZUGA</u>										Néant ☐				
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des imms au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	14 819	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU			
	Autres imms corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	10 244	KW		KX			
		Matériel de transport					KY	703	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	15 137	LC		LD	1 174		
		Emballages récupérables et divers					LE	0	LF		LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	26 083	LO		LP	1 174		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
	Autres participations						8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
	TOTAL IV						LQ		LR		LS			
Total général (I + II + III + IV)							ØG	40 902	ØH		ØJ	1 174		
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence						
						Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW	14 819	1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					IU		MM		MN	10 244	MO	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	703	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW		MS	7 473	MT	8 838	MU	
		Emballages récupérables et divers					IX		MV	0	MW	0	MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III						IY		NG	7 473	NH	19 785	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØV	
	Autres participations						IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H	
Total général (I + II + III + IV)							I4		ØK	7 473	ØL	34 604	ØM	

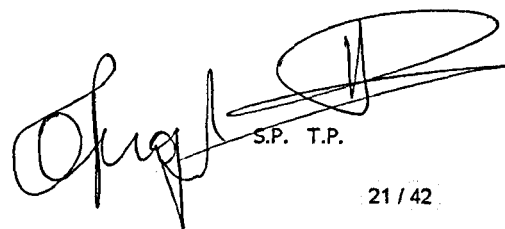
 S.P. T.P.
20 / 42

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. ZUGA						Néant ☒
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1978 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

 S.P. T.P.

6. AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. ZUGA</u>										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles				PE	11 069	PF		PG		PH	11 069
TOTAL I				RK	11 069	RM		RN		RO	11 069
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage Industriels				PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	10 244	QE		QF		QG	10 244
	Matériel de transport			QH	703	QI		QJ		QK	703
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	13 561	QM	1 065	QN	7 473	QO	7 153
	Emballages récupérables et divers			QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II				QU	24 507	QV	1 065	QW	7 473	QX	18 100
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	35 576	ØP	1 065	ØQ	7 473	ØR	29 169
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres Immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES											
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à évaluer								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	



 S.P. T.P.

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. ZUSA</u>					Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

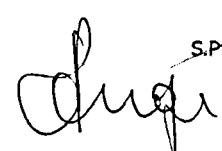
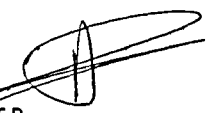
Chel S.P. T.P. 23 / 42

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

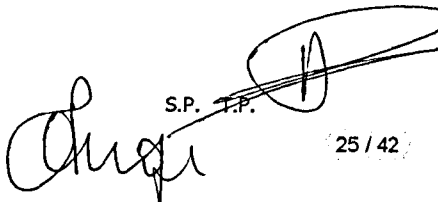
AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

 S.P. T.P.

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>A. 200A</u>										Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN				
						1		2		3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL				UM		UN						
	Prêts (1) (2)	UP				UR		US						
	Autres immobilisations financières	UT				UV		UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA												
	Autres créances clients	UX				7 305		7 305		0				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY												
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ												
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	79		79		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN								
		Divers				VP	0		0		0			
	Groupe et associés (2)	VC												
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR												
	Charges constatées d'avance	VS												
TOTAUX					VT	7 384		VU	7 384		VV	0		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
						1		2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y												
Autres emprunts obligataires (1)		7Z												
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0		0		0			
		à plus d'1 an à l'origine		VH	0		0		0		0			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		0		0		0		0		0		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		995		995		0		0		0		
Personnel et comptes rattachés		8C												
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		11 273		11 273		0		0		0		
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E										
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 319		3 319		0		0			
		Obligations cautionnées		VX										
		Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	0		0		0		0			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J												
Groupe et associés (2)		VI		26 801		26 801		0		0		0		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K												
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ												
Produits constatés d'avance		8L												
TOTAUX					VY	42 388		VZ	42 388		0		0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				(2)		Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK											

S.P. T.P. 
25 / 42

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

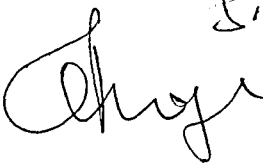
DGFP N° 2058-A-S0 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : [A. 303A]		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS					Exercice N clos le [31/12/2022]			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	XV	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY			
	Impôt sur les sociétés				IF			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		VL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7	K7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)		IB
				- Imposées au taux de 0%		ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs				- Plus-values nettes à court terme		WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ
					Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR			
II - DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	28 806
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.					WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.					WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WW	
					- Imposées au taux de 0 %		WH	
					- Imposées au taux de 19 %		WP	
					- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WV	
					- Imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						IG	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts: (				Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX			
Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer					ZY			
Majoration d'amortissement					XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	QV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
	Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2		
TOTAL II					XH	28 806		
III - RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI		
				Déficit (II)		XJ	28 806	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL	15 037	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	43 843	
						XO		

26 / 42

DÉTAIL DES RÉINTEGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	


 S.P. 
 TP

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFP N° 2058-B-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. ZUGA</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	15 037
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	15 037
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	28 806
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	43 843
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X	8Y	
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D	9E	
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K	9L	
Totaux (Cadre III)			YN	YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

S.P. T.P.

28 / 42

11.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. ZUGA</u>										Néant ☐					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	51 025		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB				
									- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-15 037			Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions		ZF					
	Total I			ØF	35 988			Report à nouveau		ZG	35 988				
										Total II		ZH	35 988		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			)	YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier											YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus											YS			
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance											YT	5	
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			)	XQ	16 920	
		Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	2 057	
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV		
	IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			)	ST	16 736	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052											ZJ	35 718	
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	75	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			)	9Z	209	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052											YX	284	
TVA	Montant de la TVA collectée											YY	8 330		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	1 648		
DIVERS	Montant brut des salaires											ØZ	0		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition											ØS			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK			
	Numéro de centre de gestion agréé			XP			Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH			
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA			Plus values à 15%		JK			Plus values à 0%		JL	
							Plus values à 19%		JM			Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus values à 15%		JN			Plus values à 0%		JO	
							Plus values à 19%		JP			Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH								N° SIRET société mère		JJ	

S.P. T.P.

12.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2056-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. ZUGA</u>						Néant ☐
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1	Matériel de bureau et matériel 03/12/2011	2 013		9 486		-7 473
2	Matériel de bureau et matériel 19/06/2013	4 708		4 708		0
3	Matériel de bureau et matériel 12/10/2013	752		752		0
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées		
7		8		Long terme		
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
				10		
				11		
1	0	-7 473				
2	0	0				
3	0	0				
4	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
5	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
6	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
7	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
8	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...					
9	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
10	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B		
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)				C		
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

S.P. T.P.

30 / 42

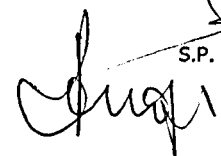
13.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

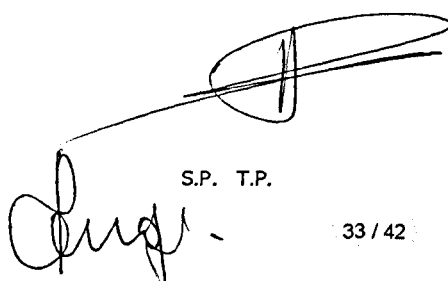
Désignation de l'entreprise <u>A. ZUGA</u>		Néant ☒				
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

 S.P. T.P.

15.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>A. ZUGA</u>				Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		


S.P. T.P.

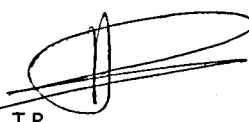
Désignation de l'entreprise : <u>A. ZUGA</u>		Néant ☒	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2022</u> et clos le: <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	au
Date de cessation	HR		

S.P. T.P.

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>A. ZUGA - SIREN : 445171176</u>		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

 S.P. T.P. 



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : A.ZUGA	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 445171176	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

S.P. T.P.

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



 S.P. T.P.

Détail des charges constatées d'avance

[illegible]

S.P. T.P.

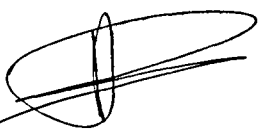
Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A.ZUGA

SIREN : 445171176

Attestation produite le 09/06/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

 
S.P. T.P.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A. ZUGA - SIREN : 445171176			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
23 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU					
75001 PARIS 1					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	43 843	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					
☐					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					
☐					
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
☐					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, Indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Visueur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
KEOBIZ					
29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS					
76000 ROUEN					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

[Signature]

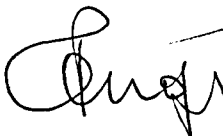
S.P. T.P.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
THOMAS							
13 RUE DU JOUR							
75001 PARIS							
SABINE							
13 RUE DU JOUR							
75001 PARIS							
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				0	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							



 S.P. T.P.